

AGREMENTS « Intervenants extérieurs bénévoles »

Les sessions d'agréments pour les intervenants extérieurs bénévoles se déroulent ainsi :

- une partie théorique valable **pour toutes les activités** à encadrement renforcé (natation, ski, VTT...).
- une partie pratique valable **pour chaque activité** à encadrement renforcé.

Ce fonctionnement évitera aux candidats de participer plusieurs fois aux sessions théoriques et permettra d'approfondir les parties pratiques.

Conditions d'obtention de l'agrément :

Pour être agréé, il faut avoir participé à **UNE** session théorique et à **UNE** session pratique correspondante à l'activité que vous souhaitez encadrer. Pour encadrer une seconde activité, il suffit simplement de participer à la session pratique correspondante.

La participation aux deux sessions n'entraîne pas systématiquement l'obtention de l'agrément qui peut être refusé à tout moment.

1) Sessions théoriques

- Lundi 4 septembre 2023 de 18 h 30 à 20 h 30 à la circonscription de Montrevel (395, rue de la Charrière Basse / 2^{ème} étage de l'école élémentaire).
- Jeudi 7 septembre 2023 de 18 h à 20 h à l'école élémentaire de Bâgé la Ville.

2) Sessions pratiques

a) Natation :

- Jeudi 7 septembre de 13 h 30 à 15 h à la piscine de Châtillon sur Chalaronne.
- Vendredi 8 septembre de 9 h à 10 h 30 à la piscine de Pont de Vaux.

Programme : travail en piscine (ateliers + tests).

Conditions nécessaires : savoir nager et être à l'aise dans l'eau.

Tests exigés : entrer en eau profonde (sauter ou plonger), nager pendant 2 min et accomplir au moins 50 m, avec un passage en nage dorsale ; aller chercher un objet immergé à 1,80 m environ.

Matériel à prévoir : maillot de bain, serviette, gel douche.

b) VTT, cyclisme sur route :

- Jeudi 28 septembre de 9 h à 12 h. Rendez-vous à l'école de Malafretaz.
- Jeudi 28 septembre de 13 h 30 à 16 h 30. Rendez-vous à l'école élémentaire de Bâgé la Ville.

Programme : travail en extérieur incluant des situations de cyclisme sur route et de VTT.

Conditions nécessaires : avoir un minimum de pratique.

Matériel à prévoir : l'organisation de cette session étant basée sur un déplacement sur route et sur un travail en VTT, il est nécessaire d'apporter :

- **Un VTT ou un VTC** (vélo de route interdit) en bon état.
- Un casque (obligatoire).
- Une tenue pour pratiquer l'activité.
- Un gilet de sécurité.

c) Escalade :

Lundi 18 septembre de 9 h à 12 h au complexe sportif Montfray à Fareins.

Rendez-vous au gymnase de Fareins (Chemin des Granges, 01480 Fareins).

Programme : jeux d'escalade sans matériel jusqu'à 2m50, apprendre en sécurité les manipulations d'assurance (savoir utiliser un yoyo), apprendre à s'équiper (enfiler un baudrier, faire un nœud d'encordement en 8), connaître les différents rôles dans une cordée (grimpeur/assureur /conscience), grimper en cordée de 3 en toute sécurité.

Conditions nécessaires : il n'est pas nécessaire d'avoir déjà pratiqué l'activité car l'agrément consiste à apprendre à assurer des élèves.

Matériel à prévoir : il est nécessaire de s'équiper d'une paire de baskets d'intérieur et d'une tenue sportive souple et pas trop ample.

Pour vous inscrire à la session théorique et à la session pratique de votre choix, il vous suffit de vous connecter au lien suivant :

<https://framaforms.org/sessions-dagrement-theorie-et-pratique-2023-2024-departement-de-lain-1679390811>

Inscriptions jusqu'au mardi 5 septembre dernier délai.

Raphaël DAUBOURG
Conseiller Pédagogique 1^{er} degré mission EPS
Circonscription de Bâgé